Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260409-2026_090426_23-DE

delib_2026_09042026_23

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 9 Avril 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 02/04/2026
Date de la publication : 02/04/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 13/04/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – M. KEROMEST Tugdual – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie – Mme LALONNIER Marjorie
ABSENTS EXCUSÉS : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)***
ABSENTS NON EXCUSÉS :
SECRETAIRE : Mme BRAULT Virginie

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2026

Monsieur le 1er Adjoint fait une présentation du Budget Primitif 2026 transmis en amont à l'ensemble des élus et détaillé en annexe et demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition, qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	342 509.88 €	342 509.88 €
Section d'investissement	105 856.37 €	105 856.37 €
TOTAL	448 366.25 €	448 366.25 €

Vu le projet de Budget Primitif 2026 ;
Vu la proposition de définir le taux de fongibilité à 7.5 % ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :
- APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

° au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
° au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	342 509.88 €	342 509.88 €
Section d'investissement	105 856.37 €	105 856.37 €
TOTAL	448 366.25 €	448 366.25 €

- DÉFINIT le taux de fongibilité à 7.5 %.

Le Maire,
Serge MILLET

La secrétaire de séance,
Virginie BRAULT